

COMITE SYNDICAL DU MARDI 07 JUIN 2011

A 18 h 00 à la salle des expositions d'Enerlya à FAUQUEMBERGUES

L'an deux mil onze, le 07 juin à 18h00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des expositions d'Enerlya à FAUQUEMBERGUES, à la suite des convocations adressées à domicile le 31 mai ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, jusqu'à la question 3
Messieurs Jean-Claude NOEL, François SEGURA, André BAES, Jean-Luc HOCHART,
Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN arrivé à la question 3, délégués titulaires
Madame Claudine DUCATEL, Messieurs Jean-Claude BARRAS, Ulysse DUPONT, Jean VIEILLARD, Francis BERQUEZ, Dominique LARDEUR, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur François SEGURA, délégué titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président ayant donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué
Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, Vice-Président
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur André BAES, délégué titulaire,
Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,
Monsieur MEQUIGNON, membre délégué a été remplacé par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant, après sa sortie à la question 3,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire remplacé par Monsieur Ulysse DUPONT, délégué suppléant,
Monsieur Jean-Claude BONNE, délégué titulaire remplacé par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,
Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire remplacé par Monsieur Jean VIEILLARD, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant aux questions 1 à 3

Absents excusés :

Messieurs Patrick BEDAGUE, David CAPITAINE, Anicet CHOQUET, Jean-Claude CORDONNIER, Gérard FLAMENT, Jacques DRIEUX, Gilbert CHIQUET, Jean-Claude BONNE, délégués titulaires,
Messieurs Hugues PERSYN, Bernard HIBON, Bertrand PETIT, délégués suppléants.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant aux questions 1 et 2 était de : 22

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la question 3 était de : 23

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant des questions 4 à 12 était de : 22

Le Comité syndical est accueilli par Monsieur MEQUIGNON, Président de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, satisfait de pouvoir recevoir l'ensemble des délégués du Comité Syndical dans ce nouvel établissement qu'est Enerlya accueillant les bureaux de la Communauté de Communes, le point info énergie du Pays de Saint-Omer, un cyber centre et l'Office du tourisme.

Monsieur DENIS remercie Monsieur MEQUIGNON de l'accueil et du pot de l'amitié offert par la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues en fin de séance. Monsieur DENIS constate que le quorum est atteint et donne lecture des excusés et des pouvoirs. Monsieur DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 10 février 2011 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer Monsieur DUCROCQ comme secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Question 2 : Installation d'un nouveau délégué titulaire pour la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres réuni le lundi 04 avril 2011, a désigné son nouveau délégué titulaire au sein du SmageAa en remplacement de Monsieur André PRUVOST décédé.

A l'unanimité le Comité Syndical installe Monsieur Mathieu PRUVOST dans ses fonctions en tant que délégué titulaire du SmageAa.

Arrivée de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire.

Question 3 : Election d'un nouveau Vice-Président composant le bureau du SmageAa

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

La délibération du 26 mai 2008 a fixé à cinq le nombre d'élus et de membre qui composeront le Bureau du SmageAa dont le Président est membre de droit.

Suite au décès de Monsieur André PRUVOST, 3^{ème} Vice-Président, il est proposé au Comité Syndical d'élire un nouveau Vice-Président.

Le 3^{ème} Vice-Président est élu suivant les dispositions du code des collectivités territoriales article 2122-7.

Selon l'article 2122-7-2 du code des collectivités territoriales, l'élection d'un seul Vice-Président, s'effectue selon les règles prévues à l'article 2122-7 à savoir par scrutin secret et à la majorité absolue.

Election du 3^{ème} Vice-Président,

Appel des candidatures : Monsieur Mathieu PRUVOST

Le dépouillement du scrutin est assuré par Messieurs HUGUET et VIEILLARD assistés de Mme Agnès BOUTEL, Directrice,
A donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
Bulletins déclarés nuls (article 66 du code électoral) : 1
Nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12

A obtenu

Monsieur Mathieu PRUVOST : 22 voix

Monsieur Mathieu PRUVOST ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Mathieu PRUVOST remercie l'Assemblée de la confiance qui lui est accordée et de pouvoir lui permettre de poursuivre le travail débuté par Monsieur André PRUVOST qu'il n'a malheureusement pas pu achever.

Départ de Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, suppléé par Monsieur Dominique LARDEUR

RESSOURCE

Question 4 : Ressource en eau – attribution de l'étude prospection

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Par délibération du 3 juin 2010, le SmageAa a accepté la maîtrise d'ouvrage d'une étude de prospection de ressources en eau potable pour le compte de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois. Une consultation sous forme d'un appel d'offre ouvert a été lancée le 17 janvier 2011. 7 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation. 3 plis (candidature et offre) ont été reçus dans les délais. La commission d'appel d'offre a analysé les offres conformément au règlement de la consultation. Les critères retenus étaient les suivants : valeur technique : 60 % et valeur prix : 40 %.

La commission d'appel d'offre a retenu l'offre de la société AMODIAG Environnement SAS (Valenciennes – 59) pour un montant de 135 675,00 €HT.

Les candidats évincés ont été informés par courrier du 8 mars 2011.

Le Comité Syndical attribue le marché de l'étude de prospection de ressources en eau potable à la société AMODIAG Environnement SAS, et autorise le Président à signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché et tous documents y afférent, ainsi qu'à engager les dépenses liées à ce marché.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 5 : Ressource en eau - financements

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération. Il rappelle que par délibération du 3 juin 2010, le SmageAa a accepté la maîtrise d'ouvrage d'une étude de prospection de ressources en eau potable pour le compte de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois. Il a alors été convenu que le financement de cette étude serait pris en charge intégralement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et les principaux préleveurs.

Il présente ensuite le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement en €HT	2011
Mission ingénierie	135 675,00
Piézomètres (18 exemplaires)	180 000,00
Indemnités	14 325,00
Total	330 000,00

Financeurs	besoins en eau		2011
Agence de l'Eau	/	50%	165 000,00
SMAERD	5 000 000,00	28%	91 666,67
CASO	2 000 000,00	11%	36 666,67
Noreade	2 000 000,00	11%	36 666,67
Total	9 000 000,00		330 000,00

Il faudra ajouter au budget le montant de l'aide technique apportée par la CASO, ainsi que les travaux de forage d'essai non chiffrés à ce jour. Le financement se fera avec la même clé de répartition.

Le Comité Syndical accepte le plan de financement présenté.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

PREVENTION DES CRUES

Question 6 : Mobilisation du champ d'expansion des crues – reconnaissance de l'intérêt intercommunautaire

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa arrive au terme de sa conception.

Il est aujourd'hui constitué d'un ensemble de 10 aménagements de champs d'inondation contrôlée répartis sur la vallée de l'Aa entre Aix-en-Ergny et Merck-Saint-Liévin et sur les affluents. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 7 526 935,00 €HT (délibération n°4 du 14 décembre 2010), auquel il faut ajouter les frais de maîtrise foncière pouvant atteindre 1 078 760 € (délibération n°5 du 10 février 2011).

Monsieur DENIS rappelle également que ce projet correspond à la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois.

Etant donnée l'étendue du programme et la portée de ses effets positifs, il doit être reconnu d'intérêt intercommunautaire.

Ainsi, conformément aux statuts du SmageAa, à l'unanimité le Comité Syndical reconnaît l'intérêt intercommunautaire du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa

Question 7 : Mobilisation du champ d'expansion des crues – bilan de la concertation

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Par délibération du 13 février 2008, le Comité Syndical du SmageAa a délibéré favorablement sur les objectifs, les modalités de la concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa.

Monsieur DHALLEINE évoque ensuite les conclusions du bilan de la concertation : "La concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues mise en place dès les premières étapes du programme en est, à ce jour, et à la veille des démarches administratives sujettes à enquêtes publiques, toujours dans la phase de concertation proprement dite. »

Monsieur DHALLEINE présente également un bilan des outils de la concertation :

- Les comités locaux de suivis : présentent à ce stade un bilan satisfaisant de part une participation très représentative : entre 50 et 70 % de propriétaires et exploitants représentés, et également une prise en compte significative des observations,
- La mise en place du site Internet (747 visites de la page concernée depuis mars 2009),
- La diffusion des avancées du projet par voie de presse et la lettre d'information de décembre 2009 ont permis une diffusion large de l'existence du projet et sa vulgarisation.

Monsieur DHALLEINE évoque toutefois le regret à ce stade de ne pas avoir eu plus d'implication voire de soutien au projet de la part de la population sinistrée.

Les phases prochaines de concertation, et notamment les enquêtes publiques, peuvent être un cadre approprié à cette expression, de même, la mise en ligne d'une page du site Internet du SmàgeAa dédiée à la concertation peut permettre de toucher et échanger avec un autre public.

Le Comité Syndical approuve le bilan de la concertation du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 8 : Mobilisation du champ d'expansion des crues – déclaration d'intérêt général

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que par délibération du 10 février 2011, le Comité Syndical a approuvé le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues autorisant le Président à solliciter les différents arrêtés et autorisations nécessaires à sa mise en œuvre. Monsieur DHALLEINE présente pour rappel les autorisations et arrêtés envisagés :

- la Déclaration d'Utilité Publique,
- la cessibilité des parcelles,
- l'autorisation dite "loi sur l'Eau"
- l'enquête dite "Bouchardeau",
- et la servitude d'utilité publique pour rétention temporaire des eaux

Enfin, Monsieur DHALLEINE précise qu'étant donné la nature des travaux, la nécessité d'être autorisé à accéder aux sites et les aménagements à prévoir à l'intérieur des sites, le projet doit être soumis à Déclaration d'Intérêt Général, selon l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Aussi, Monsieur DHALLEINE propose au Comité Syndical d'autoriser le Président à solliciter le Préfet du Pas-de-Calais pour déclarer le programme d'intérêt général et de mener les démarches nécessaires à l'obtention de cette déclaration..

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 9 : Désordres hydrauliques locaux – plantations dans la creuse de Remilly-Wirquin

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que par délibération du 10 décembre 2009, le Comité Syndical avait accordé une participation financière à hauteur de 20% sur un plafond de 1 000 à l'AFR de Pihem Cléty Remilly-Wirquin pour des travaux de boisement complémentaires dans le fond de la creuse de Cléty afin de freiner l'arrivée d'eau dans le centre de la commune. Les travaux ont été estimés à 4 500 € HT.

Monsieur DHALLEINE précise ensuite que pour bénéficier des financements du Conseil Général la commune de Remilly-Wirquin a acquis les terrains concernés. La convention doit donc être modifiée, le montant des travaux et le taux de financement restant inchangés.

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical d'accorder une participation à hauteur de 20% sur un plafond de 1 000 € à la commune de Remilly-Wirquin et d'autoriser le Président à signer la convention.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

Question 10 : Information préventive de la population : DICRIM

Monsieur DHALLEINE donne lecture du projet de délibération. Il définit le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), rappelant qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour toute commune disposant d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Monsieur DHALLEINE évoque ensuite ses modalités d'élaboration, ses objectifs et ses applications.

Afin de faciliter la réalisation des DICRIM dans les communes concernées par cette obligation réglementaire, le SmageAa se propose, par le biais d'une convention avec les communes intéressées, d'assurer une assistance technique à l'élaboration du document. Le SmageAa animerait les réunions de travail et réaliserait la conception graphique du document par le biais d'un prestataire.

La commune distribuerait ce document aux personnes concernées par le risque d'inondation, le mettrait à disposition en mairie et prendrait en charge les frais de reproduction. Le Comité Syndical autorise le Président à mener à bien l'opération et à signer les conventions et toutes pièces permettant la réalisation de ce projet.

A l'unanimité le Comité Syndical a voté la délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Question 11 : Modification du régime indemnitaire pour le personnel du SmageAa

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que par délibération du 5 mai 2004, le Comité Syndical a adopté la mise en place du régime indemnitaire pour le personnel du SmageAa.

La modification du régime indemnitaire prend en compte les différents textes en vigueur parus depuis sa mise en place, ainsi que les différents changements de grade des agents du SmageAa.

- L'IEMP, indemnité d'exercice des missions de préfecture est attribuée aux adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe, à l'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe et au rédacteur territorial, avec un coefficient multiplicateur de 0,8 à 3.
- L'IAT, indemnité d'administration et de technicité est attribuée aux adjoints techniques territoriaux 2^{ème} classe, à l'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe et au rédacteur territorial. Cette indemnité de référence pourra être modulée dans la limite individuelle du coefficient 8, en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.
- La PSR, prime de service et de rendement, est attribuée à l'ingénieur principal, au technicien supérieur principal 1^{ère} classe, au technicien supérieur principal 2^{ème} classe, au technicien supérieur.
- L'ISS, indemnité spécifique de service, est attribuée à l'ingénieur principal, au technicien supérieur principal 1^{ère} classe, au technicien supérieur principal 2^{ème} classe.
- L'IHTS, indemnité horaires pour travaux supplémentaires est attribuée à l'adjoint technique et au rédacteur territorial.

A l'unanimité le Comité Syndical approuve les modifications apportées au régime indemnitaire du personnel du SmageAa.

FINANCES

Question 12 : Modification budgétaire n°1

Monsieur DENIS donne lecture du projet de délibération.

Par délibération du 10 février 2011, le SmageAa a décidé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 55 655,80 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 74 469,19 € au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Au BP2011, ont été inscrits 77 469,19 € au compte 002 au lieu de 74 469,19 €, soit une différence de 3 000 €. Cela nécessite un ajustement des crédits aux lignes D002 et R022.

Il est donc proposé la modification budgétaire suivante :

BP 2011		Proposition modification budgétaire	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Dépenses : article 022	20 709,50 €	Dépenses : article 022	- 3 000 €
Recettes : article 002	77 469,19 €	Recettes : article 002	- 3 000 €
Total section fonctionnement	888 771,49 €	Total section fonctionnement	885 771,49 €

Ainsi le montant total de la section de fonctionnement après modification budgétaire s'élève à 885 771,49 € équilibrée en recettes et en dépenses.

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°1.

Monsieur DENIS lève la séance à 19h00 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Le président,
Christian DENIS

